



FÉDÉRATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC

Communiqué
Pour diffusion immédiate

**L'abolition du service de livraison du courrier à domicile inacceptable
et les exigences de Postes Canada discriminatoires**
pour les membres la Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec

Montréal, le 26 août 2014 - En décembre dernier, c'est avec surprise et consternation que nos membres ont appris que Postes Canada voulait abolir le service de livraison du courrier à domicile. Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle luttent, jour après jour, pour venir à bout des préjugés et des obstacles qui nuisent à leur participation pleine et entière à la société canadienne.

Quand, ils croient arriver à un résultat acceptable et avoir surmonté certains défis, voici qu'ils doivent reprendre la lutte parce que des politiciens et des fonctionnaires décident de couper dans des services et les ramènent encore une fois en derrière. Pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle la livraison du courrier à domicile, c'est un service vital et essentiel.

Plusieurs de nos membres ont de la difficulté avec leurs déplacements, le traitement de l'information, leur mémoire, la dextérité fine et plus encore ce qui rend ce service indispensable pour eux. De plus, nos membres sont loin d'être tous branchés, leur situation financière ne leur permet pas d'avoir un ordinateur, une ligne internet et l'équipement nécessaire pour consulter ou imprimer des informations, des documents, et des formulaires alors c'est le service postal qui leur permet d'avoir accès à ces papiers.

Pour ajouter à cette décision, de la société d'État, que nous jugeons inacceptable, on nous annonce maintenant que les citoyens qui ont des limitations fonctionnelles devront remplir un formulaire détaillant leur état de santé et qu'on pourrait aussi exiger d'eux un certificat médical.

Pour les Personnes D'Abord, obtenir un certificat du médecin cela veut dire encore des démarches complexes, des justifications injustes, des dépenses financières supplémentaires et cela pourvu qu'ils aient accès facilement à un médecin de famille ou une clinique.

De plus, nos membres sont inquiets de la quantité et de la nature des renseignements personnels qui leur seront demandés dans ces formulaires et finalement, ils comprennent mal que nous allons ajouter une visite dans un cabinet médical et de la paperasserie dans un système de santé complètement congestionné qui peine déjà à répondre à leurs besoins.

Alors, non seulement nous trouvons discriminatoire que nos membres aient à répondre à un formulaire sur la santé et à courir après un certificat médical, mais, comme plusieurs municipalités, organismes, syndicats et citoyens, nous nous opposons complètement à l'interruption de ce service. Nous pensons que la Société canadienne des postes avait d'autres alternatives à mettre en place avant d'arriver à cette solution extrême.

- 30 -

Source : Françoise Charbonneau
Coordonnatrice à la FMPDAQ
fmpdaq@bellnet.ca
514-723-7507